

Envoyé en préfecture le 16/02/2021

Reçu en préfecture le 16/02/2021

Affiché le

16 FEV. 2021

ID : 029-200076669-20210204-2021_012-DE



Délibération n°2021-012
Comité syndical du 4 février 2021

AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET DU SPA VERS LE BUDGET DU SPIC

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille s'est réuni, dûment convoqué, le 4 février 2021 à 14h30, Salle du Patronage Laïque à Pont l'Abbé.

Nombre de délégués du comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents	Thierry MAVIC, Stéphane LE BOURDON, Jocelyne POITEVIN, Michaël QUERNEZ, Nathalie CARROT-TANNEAU, Nicole ZIEGLER, Gaël LE MEUR, Marc BIGOT, Yannick SELLIN, Jean-Luc TANNEAU, Christine ZAMUNER, Yannick LE MOIGNE, Gwénola LE TROADEC, Eric BOSSER, Philippe AUDURIER
Excusés	Claude JAFFRE, Michel LOUSSOUARN, Yvan MOULLEC
Excusés ayant donné pouvoir	Frédérique BONNARD-LE FLOC'H donnant pouvoir à Michaël QUERNEZ, Jacques FRANCOIS donnant pouvoir à Nicole ZIEGLER, Karim GHACHEM donnant pouvoir à Gaël LE MEUR

Représentant 20 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Le budget du SPIC relatif à l'exploitation de la plaisance devra faire face à des dépenses avant la perception de recettes.

Pour permettre le fonctionnement du service, une avance de trésorerie d'un montant de 250 000 € du budget du SPA est nécessaire, remboursable au cours du même exercice.

En conséquence,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M4 ;

Vu les délibérations n°2021-006 et n°2021-008 de ce jour portant adoption du budget primitif (budget du SPA et budget du SPIC) ;

Envoyé en préfecture le 16/02/2021

Reçu en préfecture le 16/02/2021

Affiché le

ID : 029-200076669-20210204-2021_012-DE

Après en avoir délibéré, le **Comité syndical**

DECIDE

- de valider le principe d'une avance de trésorerie de 250 000 € du budget du SPIC au budget du SPA
- de valider le remboursement de l'avance dès lors que les fonds disponibles sur le budget SPIC lui permettront et au plus tard le 31 décembre 2021 ;

Délibération adoptée à l'unanimité.

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**

Michaël Quernez

Signé par : Michaël Quernez
Date : 16/02/2021
Qualité : ORDONNATEUR